

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°59/2021

L'an **deux mil vingt et un**, le **07 décembre**, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Daniel **POIRIE**, Mme Eugénie **GRAND**, MM. Philippe **DANGELY**, Sébastien **BLACHE**, MM. Steve **BIANCHI**, Franck **LAURENT**, Mme Catherine **LEPETIT**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mme Christine **TROUBA**, M. Axel **SIMIAN**, Mme Monique **RAVOUNA**, M. Jean-Pierre **DEBRAY**.

Procurations : Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ** (pouvoir à M. Philippe **ZUCCARELLO**), Mme Danka **DRAGOJLOVIC** (pouvoir à M. Jean-Louis **ANDREU**), M. Dimitri **KOKKINIDIS** (pouvoir à Mme Pauline **BON**), Mme Isabelle **ROUSSET** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à Mme Eugénie **GRAND**), Mme Caroline **FERRAND** (pouvoir à Mme Martine **BLACHE**), M. Florian **D'ANGELO** (pouvoir à M. Lébicha **MANOUKIAN**), M. Anthony **NIAVET** (pouvoir à M. Jean-Pierre **DEBRAY**), Mme Farah **GUILLAUMONT** (pouvoir à Mme Monique **RAVOUNA**).

M. Axel **SIMIAN** a été élu Secrétaire de séance.

OBJET : REVISION PLAN LOCAL D'URBANISME - AVENANT N°6 MARCHE D'ETUDES CITADIA.

Exposé du Maire

Déjà ralentie en 2020 par la crise sanitaire et l'installation du Conseil Municipal issu des élections de mars, la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme a repris en 2021 avec la mise en conformité du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) avec les directives de l'Etat et du SCOT.

En juin 2021, le chargé de mission du bureau d'études CITADIA nous a informés de son prochain départ, ce qui a stoppé les actions en cours.

Un nouveau chargé de mission ayant été désigné par CITADIA en septembre dernier, nous avons pu reprendre la finalisation du PADD et du règlement écrit. Par ailleurs, nous avons également dû reprendre les calculs du potentiel foncier de la commune compte tenu des nouvelles constructions intervenues entre temps.

De ce fait, il convient de passer un avenant n° 6 au marché d'études initial pour un montant de 4.725 € hors taxes, soit 5.670 € TTC. Cet avenant comprend :

- la mise à jour du diagnostic.
- la reprise du PADD, du zonage et du règlement écrit.
- la tenue de deux réunions supplémentaires en novembre et décembre 2021.

Au vu de cet avenant, le nouveau montant du marché sera de 83.062 € hors taxes, soit 99.674,40 € TTC.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

☞ Accepte l'avenant n° 6 au marché d'études CITADIA relatif à la révision du Plan Local d'Urbanisme.

☞ Autorise le Maire à signer cet avenant, ainsi que tout document utile à sa mise en application.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chérucy, le 08 décembre 2021

Le Maire,

